Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20171127-091117-11-DE
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 9 novembre 2017

PUBLIE LE : 27 novembre 2017

Délibération n°091117-11 : Convention de partenariat pour l'exposition « Camille Piton »

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre à vingt heures quinze, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le deux novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2017

Présents

LOUVECIENNES
Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT
Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE
Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI
Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE
Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

Absents excusés

LOUVECIENNES
Laurent FAULLIMMEL, DELEGUE TITULAIRE

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	***7***
Délégués comptant pour le vote	:	***7***

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20171127-091117-11-DE
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

SI MUSEE PROMENADE / CS-091117-11

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EXPOSITION « CAMILLE PITON »

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Musée-Promenade,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Musée-Promenade de soutenir « Le Vieux Marly » pour l'exposition Camille Piton par le prêt d'œuvres, le prêt de matériel et la mise à disposition d'un agent pour encadrer des œuvres,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Musée-Promenade d'encadrer ce partenariat par une convention,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec le Vieux Marly pour l'exposition « Camille Piton ».

Fait à Marly-le-Roi, le 27 NOV. 2017

Transmis en préfecture et affiché le 27 NOV. 2017

Pour Extrait Conforme

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal